



ARRETÉ :

AR_2021_04

Note présentative du CA 2020

Le Maire :

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE **DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. ».

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs du budget principal de la commune et des budgets annexes.

Le compte administratif 2020 retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la Commune. La présente note répond à cette obligation.

La commune de Puybegon ne dispose plus que d'un seul budget pour l'année 2020 suite au transfert de compétence de l'assainissement à la communauté d'agglomération GAILLAC-GRAUHET.

Toutefois, les excédents de clôture du budget assainissement ont été intégrés dans le budget de la commune dans l'attente du transfert comptable vers la communauté d'agglomération.

BUDGET PRINCIPAL

A la clôture de l'exercice 2020, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de 165 628.82 € € se décomposant comme suit :

- Investissement : - 9 484.06 € (dont excédent assainissement 11 994.04 €)
- Fonctionnement : 175 112.88 € (dont excédent assainissement 62 558.47 €)

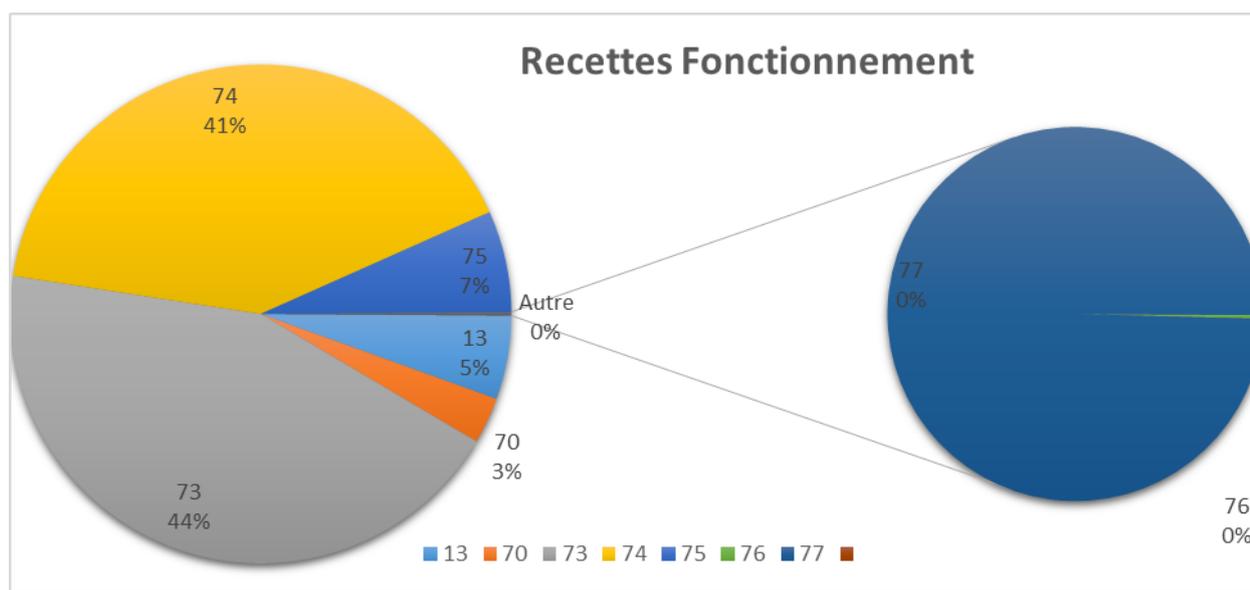
SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement 2020 se sont élevées à 301 157.05 €.

013	Atténuation de charges	16 369.09 €
70	Produits des services	9 012.79 €
73	Impôts et taxes	132 269.00 €
74	Dotations et participations	123 046.25 €
75	Autres produits de gestion courante	19 859.44 €
76	Produits financiers	1.88 €
77	Produits exceptionnels	598.60 €
Total		301 157.05 €
002	Résultat de fonctionnement reporté exercice 2018 (pour mémoire)	130 320.02 €



Chapitre 013 : Il comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées de charges locatives, de versements pour la mise à disposition du personnel à l'assainissement, de redevances d'occupation du domaine public, ainsi que des concessions dans les cimetières.

Chapitre 73 : Ce chapitre représente 37 % des recettes de fonctionnement. Il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale (124 608.00€). L'autre recette de ce chapitre est la taxe sur le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (7 661.00 €).

Chapitre 74 : Il concerne les dotations de l'Etat dont la dotation globale de fonctionnement (DGF 63 725€) ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts Locaux.

Le chapitre 75 concerne l'encaissement des locations (logements + locations salle des fêtes).

Le chapitre 76 concerne les produits financiers.

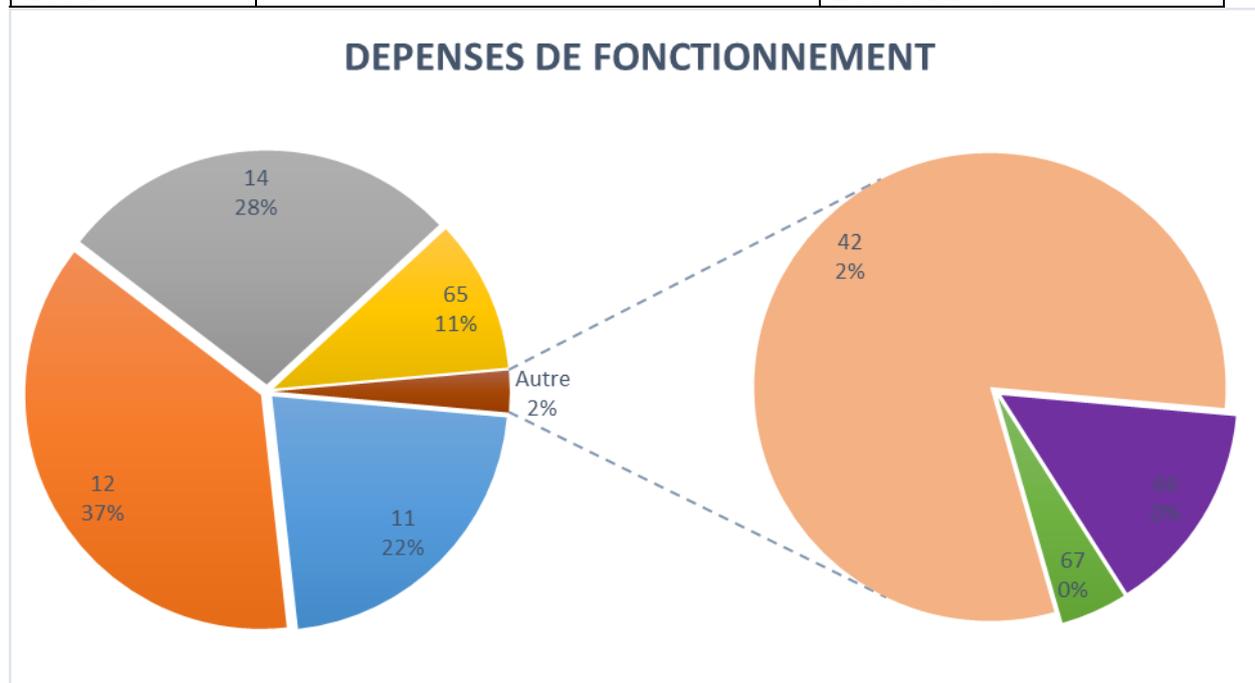
Le chapitre 77 concerne des produits pour remboursement ou annulation de dépense

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 256 664.19 €.

CHAPITRE CA 2020

011	Charges à caractère général	55 981.99 €
012	Charges de personnel	95 476.93 €
14	Atténuations de produits	70 855.00 €
65	Autres charges de gestion courante	26 974.10 €
66	Charges financières	1 076.86 €
67	Charges exceptionnelles	335.71 €
042	Opérations d'ordre	5 963.80 €
Total		256 664.19 €



Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, des voies et réseaux, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurance, achat de masques etc...

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Il est à noter que sur la l'année 2020, a commune a eu une aide du FIPHP de 3 969.70 € et une atténuation de charges de personnel de 12 399.39 € pour absence du personnel)

Chapitre 014 : Il s'agit de l'attribution de compensation versée à la Communauté d'agglomération en contrepartie des compétences transférées (70 855.00€ : école, voirie)

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus pour 20 168 €; les subventions de fonctionnement aux associations pour 4 245 €

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 : Ce chapitre comprend les charges exceptionnelles comme les annulations de titres sur exercices antérieurs.

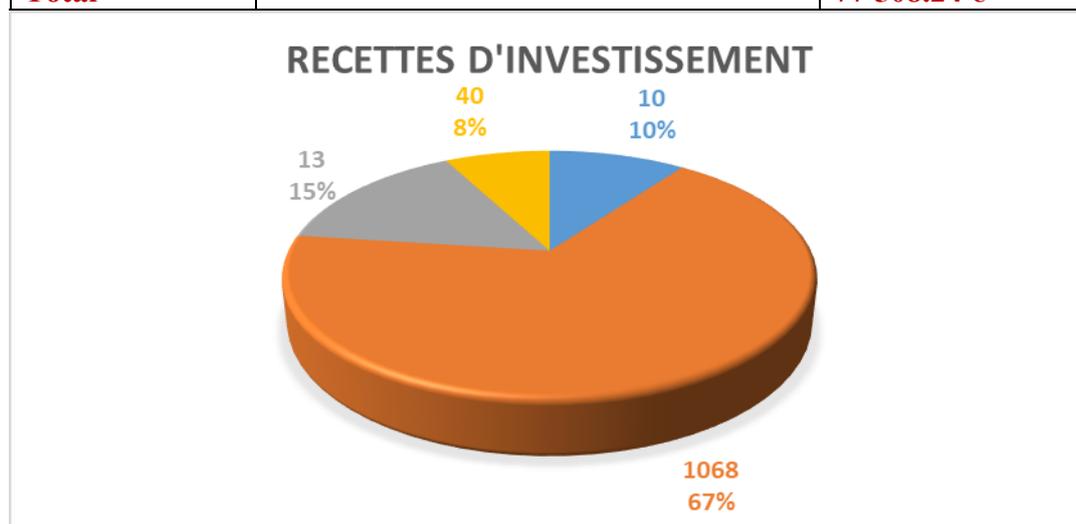
SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Les recettes d'investissement se sont élevées à 77 508.24 €

CHAPITRE CA 2020

10	FCTVA, taxe d'aménagement	7 747.25 €
1068	Affectation de la section de fonctionnement	51 994.43 €
13	Subventions d'investissement	11 802.96 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 963.60 €
Total		77 508.24 €



Les principales recettes d'investissement ont été constituées par :

La FCTVA (Fond de Compensation de la TVA) pour 4 029.70 € ; La taxe d'aménagement pour 3 561.84 € ; Des amortissements pour 2 631.60 € ; Des subventions pour 11 802.96 € ; L'affectation du résultat de fonctionnement pour 51 994.43 € (comprenant l'excédent d'assainissement)

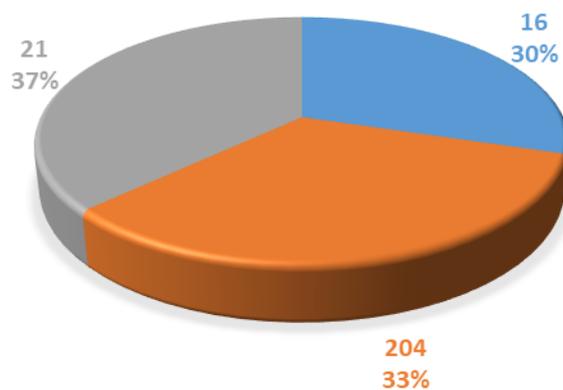
DEPENSES

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 46 991.91 €.

CHAPITRE CA 2020

16	Emprunts	13 965.52 €
204	Subventions d'équipements versées	15 632.00 €
21	Immobilisations corporelles	17 394.39 €
Total		46 991.91 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Les principaux investissements réalisés en 2020 sont les suivants :

- Raccordement du lotissement clos de Parayral au réseau de Farès (voirie et assainissement) : 13 766.40 € ;
- Signalétique : 993.23 € ;
- Accessibilité cimetière : 1 629.60€ ;
- Travaux électrique dans un logement : 1 058.04 €
- Transfert de la compétence voirie vers la communauté d'agglomération GAILLAC GRAULHET pour 15 632 €

Il n'y a pas de crédits ou de recettes à reporter appelés « restes à réaliser » du budget 2020 sur celui de 2021.

Pour extrait certifié conforme
Le 26/03/2021